

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

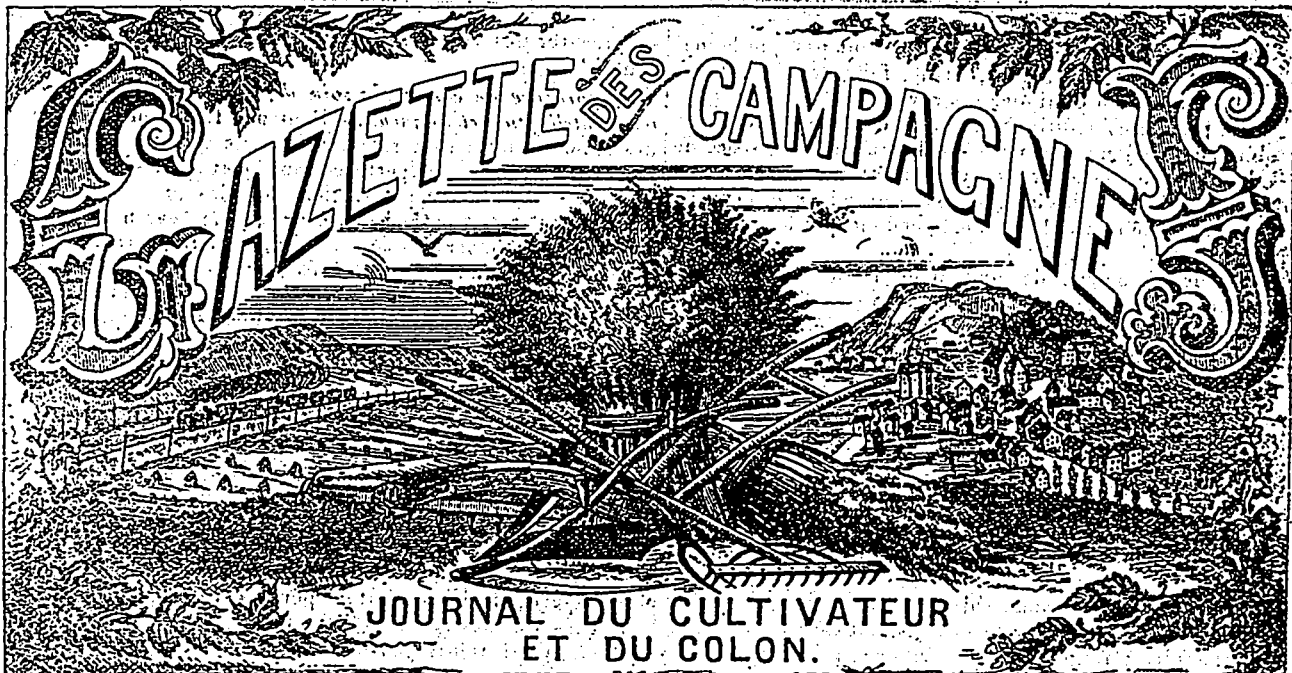
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDIS

### SOMMAIRE

**Causerie agricole :** Hygiène vétérinaire (*Suite*)—L'épizootie sur les chevaux aux Etats-Unis et à Montréal—Importance de confier le soin des animaux à des serviteurs intelligents et soigneux.

**Revue de la Semaine :** Discours prononcé par notre Saint-Père le Pape, aux pèlerins bretons—Progrès de l'enseignement religieux en France—Persécution religieuse en Allemagne et en Suisse—Quelques mesures du Gouvernement local.—Son Honneur le Juge Johnson dans l'affaire des Tannerie.

**Correspondance :** Cercle agricole de Limbton, comté de Beauce. **Supplément divers :** Accueil fait à la *Gazette des Campagnes* par la *Semaine Agricole* et la *Revue Agricole*.—Allocation du Gouvernement Provincial, en faveur de l'agriculture.

**Petite Chronique :** Le rapatriement—Exposition à Philadelphie : M. M. Lesage et Stevenson nommés secrétaires.—Ecoulement des bûches destinées aux produits agricoles pour l'exposition de Philadelphie.—Prix des pelletées à Québec.

**Recettes :** Remède contre les engelures.—Moyen pour empêcher les chevaux de tomber pendant les gelées.

**A nos abonnés.**—Une absence de plusieurs jours a été la cause que nous n'avons pu expédier la *Gazette des Campagnes* la semaine dernière; nous expédions ce numéro en même temps que celui de cette semaine.

### CAUSERIE AGRICOLE

#### HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE (*Suite*).

**De l'épizootie sur les chevaux aux Etats-Unis et à Montréal.**—Pour compléter les renseignements que nous donnions sur cette maladie, dans notre dernière causerie, nous lecteurs nous auront gré du pouvoir de les renseignements qu'en donne dans la *Revue Agricole* M. H. Audrain, qui

ont le fruit de sa propre expérience, comme chirurgien-vétérinaire. Voici ce que nous lisons :

« Dans l'intérêt de nos lecteurs je dois les prévenir que les journaux vous annoncent ce même terrible fléau qui a fait tant de victimes parmi l'espèce chevaline dans la province de Québec en 1873. Puisque cette fois nous sommes prévenus tâchons de nous tenir sur nos gardes et de ne pas attendre le premier cas qui se présentera, pour agir avec précaution.

« La ville de New York seule compte plus de dix mille chevaux malades hors de service; les compagnies chargées du service des omnibus ont suspendu leurs transports et tous les propriétaires de chevaux se lamentent beaucoup.

« Ayant eu l'avantage d'étudier et de traiter cette maladie pendant mon séjour à Québec en automne 1873, voici les symptômes qui indiquent qu'un cheval en est atteint: l'animal a une toux sifflante (ou siffante), un éternuement continu, avec maux de gorge, angine et pleurésie, de plus il se produit un léger écoulement par les narines qui fait promptement périr le malade s'il n'est pas soulagé dès le début vers le troisième jour au plus tard.

« Le 5 octobre dernier pas moins de 20 chevaux ont été examinés à l'école vétérinaire de Montréal. Ce mal vous dit elle, est dû à la température orne et malsaine que nous avons actuellement. On ne saurait certifier au juste ce qu'il convient de faire en pareil cas.

« L'existence de la maladie, dit l'école vétérinaire, se manifeste par une toux et un éternuement continu, avec maux de gorge et par un léger écoulement par les narines.

« Il est très-dangereux de forcer les chevaux atteints de cette maladie; et de les laisser avoir trop chaud ou trop froid pendant le travail qu'on est obligé d'exiger d'eux. Comme dans pareil cas, pour prévenir une épizootie, il faut

493  
250  
163

prendre des mesures sévères si on ne veut pas que le mal s'étende et se propage, il faut, dis-je, faire tous ses efforts pour l'arrêter et en diminuer ses ravages.

La première condition à remplir, c'est de nettoyer les étables chaque jour, laver les orches avec de l'essence de térébenthine, et désinfecter on y déposant dans un coin 2 ou 3 livres de chlorure de chaux, selon la grandeur de l'écurie, en répandre même sur le pontage pendant que les animaux sont au travail.

La deuxième est de distribuer la nourriture à des heures régulières, secouer le foin avec une fourche avant de le mettre dans la orche afin que la poussière ait le temps d'en sortir, augmenter la ration d'avoine en y ajoutant un peu de son et de sel.

La troisième est de faire un pansage énergique et soigné avec l'étrille et la brosse.

Prenez y garde, char loteur, la maladie marche souvent plus vite que l'effet des remèdes quand on est appelé trop tard, car l'animal avale difficilement et par conséquent ne peut ni boire ni manger, la respiration devient de plus en plus difficile et l'animal peut tomber asphyxié au moindre effort.

Je vous recommande bien de ne pas vous laisser séduire par les belles paroles de garanties que la plupart des maréchaux forgerons qui sont ce qu'on appelle en France des charlatans ou empiriques, qui ne peuvent fonctionner qu'en exigeant aucun salaire. La plupart de ce genre d'individus ne savent pas lire et n'ont par conséquent pas pu suivre un cours de zoologie, ni d'anatomie et encore moins de pharmacie, ils ne peuvent donc agir qu'à tâtons, par hasard; ces sortes de gens ne peuvent qu'exposer les animaux du pays, à le voir envahi par une maladie épidémique en leur donnant des remèdes sans discernement et sans goût à tout bout de champ, ce qui prédispose les animaux à tout genre de maladie.

Le moyen que j'ai employé à Québec pour combattre l'épizootie en question est très-simple, et j'ai certifié qu'il m'a bien réussi, la preuve en est que j'ai guéri tous les chevaux qui m'ont été confiés, exceptés un, parce que le propriétaire avait, par économie, tardé huit jours à le faire traiter.

Mon remède consiste en un mélange de poudre tonique rafraîchissante et dépurative que je fais prendre au cheval avec une bouteille de bière chauffée et de la bouillure de graine de lin, tous les matins une fois par jour seulement. Il faut en même temps tenir le cheval bien chaudement sans cependant le faire suer, le laisser boire froid et lui donner de l'air pur souvent, malgré le froid; s'il peut manger de l'avoine on le laisse faire.

Avant de terminer j'annonce à nos lecteurs de la *Revue Agricole* qu'il est à regretter que la fameuse trotteuse *American Girl*, qui venait d'être achetée \$25,000, soit tombée-raide morte sur le champ des courses. On a constaté par l'autopsie que cette mort était les suites de l'épizootie. Si cette maladie est si grave, il ne faut donc pas attendre qu'elle soit arrivée pour l'arrêter, mais bien commencer de suite à donner des soins d'hygiène et donner aux chevaux une nourriture tonique pour combattre les mauvais effets du système lymphatique qui tend toujours à appauvrir le sang, surtout lorsque les chevaux ont été nourris au paré pendant quelque temps.

On recommande dans les cas d'épizootie la poudre dépurative de A. Fausse, dont le dépôt général est à la pharmacie du Dr. Picault; à Montréal. C'est une bonne précaution d'en avoir sous la main, mais il est toujours mieux de

se procurer les services d'un vétérinaire lorsque cela se peut."

*Importance de confier le soin des animaux à des serviteurs intelligents et soigneux.*—Dans une ferme où l'élevage des animaux est considérable, il importe de faire choix de serviteurs ayant de l'expérience dans l'élevage des bestiaux; ces serviteurs sont trop essentiels pour les prendre au hasard et sans essais préalables; leur ineptie, leur négligence peuvent occasionner des pertes énormes et irréparables. Le succès des préservatifs et même des remèdes à employer dans les différentes maladies des animaux, dépend absolument de l'intelligence des serviteurs et des soins que ceux-ci mettent à s'acquitter de leurs devoirs.

On peut être certain que de tels serviteurs percevront au premier coup-d'œil si un animal est blessé, manque d'appétit ou est triste; ils saisiront avec la même justesse et la même précision l'altération des traits qui en lui, précèdent une de ces maladies, tellement formidables qu'il peut succomber avant qu'on ait pu lui apporter du secours: il est donc de l'intérêt du cultivateur ayant une ferme quelque peu considérable, de choisir pour le soin de ses animaux, un serviteur en état de sentir l'importance des ordres qu'on lui prescrit, de les exécuter ponctuellement, et de faire quelques sacrifices pour se l'attacher.

Si les cultivateurs pouvaient connaître tout le prix des soins qu'on donne aux animaux domestiques, et se persuader que rien n'importe autant à la perfection des résultats de l'économie rurale, ils seraient plus difficiles qu'ils ne le sont communément dans le choix de ceux auxquels ils en confient la garde, ils ne leur donneraient pas plus de bestiaux qu'ils ne peuvent en surveiller, enfin ils entreprendraient parmi leurs serviteurs cette émulation, si nécessaire, par de légers profits que des soins assidus méritent.

O combien de cultivateurs sont trompés, quand, ne voyant rien par eux-mêmes et s'en rapportant aveuglément à leurs serviteurs, ils rejettent sur leurs animaux toutes les pertes, les dépenses, tous les accidents qu'ils occasionnent par leur inexpérience, leur négligence, leur maladresse et leurs préjugés! Nous avons vu même, dans quelques fermes assez considérables, des bestiaux à l'étable ne recevoir qu'un seul repas par jour, et cela par la négligence des serviteurs qui se remettaient l'un à l'autre le soin de donner la nourriture aux animaux.

L'inimitable La Fontaine l'a dit, et il faut souvent le répéter:

*Il n'est pour voir que l'œil du maître.*

Ceux qui n'achètent des bestiaux que pour les engraisser et les revendre ont peut-être moins besoin de serviteurs expérimentés que ceux qui s'occupent de leur éducation pour faire race; mais le cultivateur qui met tous ses soins à faire choix des meilleures espèces et qui a fait de grandes dépenses à se procurer des races étrangères, le cultivateur qui a suffisamment apprécié les dépenses qu'il en coûte pour des espèces rabougries, dont on ne tire que peu de profit, sait combien il est important d'attacher par l'intérêt les serviteurs de sa basse-cour, n'oublie absolument rien de tout ce qui peut concourir à cette vue; il converse familièrement avec chacun d'eux, et finit par les persuader que le bon état du troupeau et son perfectionnement sont en partie l'ouvrage de leurs soins. Ce moyen de communication, répété souvent, devient une espèce de guide, une instruction pratique sur l'éducation économique des bestiaux, qui germe et produit par la suite de fructueux résultats.

Les qualités qu'on doit exiger des serviteurs proposés

aux soins des bestiaux, quand il est possible de les choisir, c'est d'être laborieux, propres, matineux, gais par caractère et par sentiment, affectionnés à leurs bestiaux et aux intérêts du maître; il est utile surtout qu'ils sachent lire et écrire, afin de pouvoir tenir note, par exemple, du jour où les femelles ont été saillies et par quel étalon, pour être plus sûr du moment où elles mettront bas, et en rendre compte.

C'est souvent auprès de tels serviteurs, qu'on peut, quand ils ont un peu d'expérience et ne sont pas infestés de préjugés, se flatter de trouver des connaissances pratiques qu'on rencontre rarement dans les livres, pour soigner efficacement les animaux qu'ils gouvernent, il faut les considérer comme les médecins des troupeaux.

Ces serviteurs doivent toujours être munis des premiers secours à administrer, et autorisés à continuer leurs soins jusqu'à parfaite guérison, à moins qu'il ne s'agisse d'une opération manuelle qui exige le secours d'un instrument; mais alors il faut recourir au vétérinaire qui ne doit rien prescrire sans avoir consulté et interrogé le serviteur qui a donné les premiers soins à l'animal malade.

La propreté de l'habitation des animaux doit être encore un article de leur surveillance: une fois que les animaux en sont dehors pour aller paître ou labourer, il faut ouvrir portes et fenêtres, saisir ce moment pour la nettoyer, pour enlever la vieille litière et en substituer une nouvelle, afin que toujours ils soient mollement couchés; d'ailleurs cette litière décompose l'air par son trop long séjour dans l'étable, rend la demeure malsaine, suffocante, et occasionne une si grande chaleur, qu'elle devient sensible aux jambes et aux pieds sur cette accumulation de fumier, en sorte qu'on pourrait dire, par exemple, des moutons ainsi négligés, qu'on les élève sur couches.

Persuadé que l'amélioration des races de nos animaux qui se manifeste depuis quelques années dépend entièrement de l'action prise à ce sujet par les sociétés d'agriculture, nous faisons des vœux pour que ces sociétés s'occupent d'échauffer le zèle des cultivateurs sous le rapport du bon entretien et du soin à donner aux bestiaux en accordant des récompenses aux serviteurs de ferme pour leurs bons services sous ce rapport. Ce qui peut être fait à l'exemple d'un grand nombre de sociétés d'agriculture, en France, qui accordent des prix aux serviteurs qui sont reconnus pour avoir demeuré dix ans de suite chez le même cultivateur sans lui avoir donné le moindre sujet de plainte: ce qui prouve qu'il est d'une probité à toute épreuve; qu'il est soigneux de ses bestiaux: qu'il ne les maltraite point; qu'il les conduit de manière à ce qu'ils ne nuisent pas aux cultures; qu'il est économe de fourrages, qu'il ne néglige rien pour les conserver; qu'il dirige avec intelligence le soin de ses animaux; qu'il laboure bien et se fait remarquer par sa diligence à donner des différentes façons aux terres; qu'il est adroit à faire écouler l'eau des champs par le moyen de drainage et des égouts; qu'il a soin de recurer les étables, et qu'il ne laisse point brûler les fumiers au soleil, mais les recouvre après les avoir arrangés sur les tas chaque semaine au moins.

Tous ces détails supposent des connaissances prétables. Il serait facile aux cultivateurs et aux fermiers de les procurer à leurs enfants, si ces cultivateurs ou fermiers pouvaient se convaincre de leur utilité dans une foule de circonstances pour l'intérêt de l'exploitation. Il suffirait d'en envoyer un ou deux passer une couple d'années soit aux écoles d'agriculture, soit aux écoles vétérinaires. Là, ces enfants prendraient de bonne heure des notions agricoles, con-

traiteraient du goût pour les différents travaux qu'exige la culture, de même que pour les belles races d'animaux; et sentiraient tous les avantages des prairies artificielles. De retour dans leurs foyers, et appelés à succéder à l'emploi de leur père, ils seraient plus en état de choisir, guider et surveiller les travaux de la ferme, de mettre à profit les conseils et les pratiques puisés aux écoles d'agriculture et vétérinaires. N'est-il pas étonnant, que dans la Province de Québec, où la population agricole est plus de 1,191,500, où le nombre des cultivateurs est plus de 160,000, nos écoles d'agriculture et vétérinaires ne soient pas plus fréquentées: c'est à peine si toutes ces écoles réunies comptent 60 élèves. C'est une insouciance impardonnable de la part des cultivateurs, et cette insouciance nous la devons à l'esprit de routine qui règne en maître dans nos campagnes; nous la devons aussi cette insouciance des intérêts agricoles à l'apathie de ceux qui étant instruits, se croient les bras au lieu d'essayer à combattre par tous les moyens possibles cette routine qui ralentit les progrès de l'agriculture dans notre pays.

(A continuer.)

### REVUE DE LA SEMAINE

Dans un temps où les persécutions religieuses se font le plus vivement sentir dans tous les pays, où les droits les plus sacrés du catholicisme sont méprisés et foulés aux pieds, il importe que nous recourrions à la source de toute vérité pour y puiser des paroles de lumière et de consolation; ce sera toujours avec la plus vive satisfaction, nous en avons la certitude, que nos lecteurs liront les belles allocutions que le vénérable captif du Vatican, Pie IX, adresse à ses enfants, à la catholicité toute entière, dont il est le premier représentant. Nous reproduisons aujourd'hui le discours adressé par notre Saint-Père aux pèlerins bretons conduits par M. l'abbé Moral, vicaire général de Nantes. Ce pieux abbé ayant terminé l'adresse des Bretons, en témoignant à Pie IX la soumission à tous les enseignements du Saint-Siège, le Saint-Père a répondu:

« Que de consolations Dieu nous envoie au milieu même des tristes événements qui nous assaillent! Quel bonheur des de voir s'accroître de jour en jour les phalanges de la grande armée qui doit soutenir les droits de l'Église contre ses adversaires! C'est là vraiment une grande consolation pour moi et pour tous les bons.

« L'armée, qui a été placée par l'ordre de Dieu sous mon commandement, ne porte pas entre ses mains des instruments fratrioïdes et matériels de guerre; elle n'a d'autres armes et d'autres soutiens que la parole, l'exemple et la prière. Munis de ces armes, soutenus de la sorte, marchons toujours en avant: Dieu est avec nous. Nous ne vicierions jamais à un accord avec l'adversaire, parce que la lumière et les ténèbres, Jésus Christ et Bélial, la vérité et l'erreur ne pourront jamais s'entendre. Ce n'est pas là le cas de la parabole de Jésus Christ, dans laquelle il s'agit d'un roi qui déclare la guerre à ses ennemis, et qui s'aperçoit trop tard que ses forces restreintes ne sont peut-être pas suffisantes pour se mesurer avec celles de ses adversaires. Ce roi se vit alors contraint de lui envoyer un parlementaire pour traiter de la paix: *Legationem mittens rogat ea quae pacis sunt.* C'est à nous, au contraire, qu'on est venu, et on nous a fait des propositions et des exhortations à la paix. Nous avons reçu des émissaires officiels et des émissaires officieux. Mais la paix ne peut se conclure avec ceux qui s'obstinent toujours à suivre la même voie funeste.

Vous êtes heureux, vous qui avez choisi le rôle qui convient à une âme chrétienne, à une âme qui pense et qui se souvient qu'elle n'a pas été créée pour le monde, mais qu'elle est créée pour l'éternité.

Vous avez fait le bon choix, mes chers fils, et vous voulez rester toujours nuis à Jésus Christ, parce que qui n'est pas uni à lui, quelque chose que celui-là fasse, il se perd : *Qui non est cum eo dispergitur*. Vous êtes donc heureux, je le répète encore, vous qui avez été inspirés de Dieu pour faire partie de cette armée de combat qui présente exactement le véritable état de l'Eglise qu'on nomme militante.

Vous, je le sais bien, vous avez été éprouvés de Dieu, éprouvés par le feu, éprouvés par l'eau ; par le feu, sur les champs de bataille ; par l'eau, avec les terribles ouragans. Le feu des batailles a porté chez vous la mort, le carnage ; vous êtes sortis de ces épreuves, qui pour toute autre nation que la France bénie de Dieu auraient peut être été irréparables. L'eau des ouragans a fait couler bien des larmes, évasté bien des campagnes. Aussi, en entendant la voix de Dieu, cette voix qui parlait au milieu des désastres et des tempêtes, vous vous êtes adressés à Lui, vous lui avez exposé vos pensées, votre amour, vos courages, et vous lui avez dit : O Jésus nous sommes avec vous, nous sommes vôtres ; accueillez nous, et délivrez nous du fléau.

Et Jésus Christ, par le fait a répondu comme il l'avait promis dans la parabole de la pauvre veuve, qui s'était présentée devant un juge indigne pour obtenir justice. Si un juge indigne, dit Jésus Christ, si un juge inique qui ne craint pas Dieu et méprise les hommes, ennuyé des instances répétées de la veuve et pour se délivrer de ses importunités, finit par lui rendre justice, comment un tendre Père comme Dieu ne fera-t-il point grâce à celui qui lui adresse des prières avec persévérance ? Et il a levé sa main comptissante, et vous a récompensés par toutes ces faveurs et tous ces bienfaits, que je rappelais l'autre jour aux honnêtes gens de la Franche Comté, qui sont venus au si me consacrer par leur présence.

Aujourd'hui j'ajoute seulement, mes chers fils, que c'est à vous à persévérer avec l'aide de Dieu dans la voie où vous êtes entrés ; car ce n'est que par la persévérance que nous pouvons mériter la couronne de la justice et de la béatitude immortelle. Et comment en serait-il autrement ? Est-il possible que, tandis que de nos yeux nous voyons tant et tant de gens qui s'obstinent dans le mal, opprimant l'Eglise par tous les moyens que peuvent suggérer la violence et l'hyocrisie, est-il possible, dis-je, que nous ne mettions pas une égale persévérance à leur opposer l'union et la fermeté pour défendre les droits de Dieu, de la religion et du Saint Siège, et revendiquer pour l'Eglise elle-même toute la liberté qui lui est due ? Mais que Dieu soit loué, tout cela vous le faites et je suis assuré que vous le ferez toujours, désirez comme vous l'êtes de ceindre votre front de cette couronne dont je vous ai parlé, et c'est ce que je demande au Seigneur.

Mon Dieu ! Souvenez-vous de vos miséricordes ! Mon Dieu, vous voyez un peuple prosterné devant le trône de votre majesté infinie ; souvenez-vous, mon Dieu, que la veuve de l'Evangile a été enfin couronnée. Que représente aussi bien cette veuve, si ce n'est pas l'Eglise votre épouse, qui dans ces moments vous dit : Je me suis présentée à la porte des nouveaux conquérants sacrilèges, et je n'ai pu obtenir justice ; au contraire, je n'ai trouvé que des nouveaux refus, j'ai dû supporter de nouvelles pertes, et j'ai vu raver les chaînes de ma servitude.

" Ah ! mon Dieu, cette femme céleste s'écrie devant le trône de votre justice : *Vindica me de adversario meo* ! Mon Dieu et Seigneur, écoutez-la et faites que votre justice s'appesantisse sur la tête de vos ennemis. Vous voyez un nouveau Goliath qui insulte votre peuple et votre Eglise, vous voyez les flatteurs qui le redoutent, et qui, pour cela l'approuvent ; que ce Goliath soit terrassé par la main d'un nouveau David, et avo lui tous ses faux adulateurs. Punissez-les ou convertissez-les.

" Mais bénissez vos enfants ici présents, bénissez la Bretagne et la France particulièrement ; apportez dans les familles la concorde, l'union et la paix, paix avec eux et avec Jésus-Christ. Que votre bénédiction les accompagne toute leur vie, afin qu'ils soient dignes de chanter un jour votre gloire dans le paradis."

Dans cette France, si tendrement bénie de Pie IX, la France Nouvelle nous annonce que les œuvres catholiques continuent de faire les plus consolants progrès. La liberté de l'enseignement supérieur porte ses fruits : le clergé catholique, dans toutes les parties de la France, se met résolument à l'œuvre avec ce dévouement qu'on lui reconnaît. De sorte que la liberté de l'enseignement supérieur, acte de justice, et acte exigé par la liberté de la conscience religieuse, contribue, dès maintenant, à relever l'enseignement de l'Etat et le tirer de la torpeur dans laquelle il se mouvait.

Il n'y a ajouté la France Nouvelle, que ceux qui désertent le catholicisme et qui ne font semblant d'aimer la liberté que pour l'étouffer, qui puissent se plaindre d'une loi qui produit de si bons résultats, et menacer de l'annuler s'ils arrivent au pouvoir. Au reste, c'est un hommage de plus rendu à la vérité catholique, puisque le libéralisme n'espère l'étouffer qu'en empêchant les catholiques d'enseigner librement leurs doctrines.

L'Allemagne et la Suisse sont moins heureuses que la France.

En Allemagne, les catholiques résistent avec courage à la persécution, et nous voyons de voir les catholiques de Bavière travailler à préserver leur pays de l'absorption prussienne et surtout de cette législation prussienne, dont ils goûtent déjà les fruits amers.

En Suisse, chaque jour vient montrer ce qu'il faut entendre par la liberté des libéraux. Ces jours derniers, c'est un curé, français de nation, qui s'est vu brutalement expulsé de sa paroisse et mis en état d'arrestation avec des procédés dignes d'un peuple de sauvages.

— Dans notre Législature Provinciale, l'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée, donnant au Gouvernement une majorité de trente voix. Comme nous l'avons vu, les principales mesures qui vont occuper nos députés sont celles des chemins de fer et de l'instruction publique. On se préoccupe donc des intérêts matériels et des progrès matériels de notre province, et nous devons en féliciter le Gouvernement. En effet, ce sont les deux objets les plus importants vers lesquels une sage politique puisse tendre.

Diverses mesures sont déjà sur le tapis et pour peu que cela continue de ce train, nous aurons une bonne session. Nous ne pouvons mentionner ici tout ce qui pourrait intéresser nos lecteurs ; la place dont nous pouvons disposer ne nous le permet point. Nous nous bornons à ce qui concerne les intérêts agricoles.

La séance du 10. M. Landry a demandé si c'est l'intention du Gouvernement de voir à ce que les intérêts agricoles ou industriels de cette province bénéficient de la prochaine exposition centenaire de Philadelphie, par la nomi-

nation d'une commission spéciale ayant mission de visiter l'exposition et de faire part ensuite au public du fait de ces études et de ses observations.

A une question aussi légitimement posée, l'Hon. M. Garneau a répondu que le Gouvernement d'Ottawa doit nommer une commission à cet effet; cette commission s'occupera des intérêts de notre Province aussi bien que des autres Provinces de la Puissance.

On se rappelle que pendant la dernière session la Province était visitée, en plusieurs endroits, par un fléau terrible et qui menaçait encore, dit-on, d'exercer ses funestes ravages pendant l'hiver que nous allons commencer, — nous voulons parler de la petite vérole, de la *picote*. Le député de Portneuf, le Dr. P. LaRue, se fit généreusement l'apôtre d'une bonne mesure, et supplia le Gouvernement de chercher à prendre des moyens qui puissent prévenir cette sinistre maladie. La question a été étudiée, le Gouvernement s'en est sérieusement occupée. Voici comment le député de Portneuf lui a fourni l'occasion de faire connaître ce qui a été fait :

M. le Dr P. LaRue, a donc demandé si c'était l'intention du Gouvernement, conformément à la promesse qu'il a faite à la dernière session, de fonder un établissement ayant pour but de pratiquer la vaccination buccoline et de fournir et de répandre dans toute la province un vaccin pur et ayant toutes les qualités requises pour inspirer la confiance.

L'hon. M. Church a répondu que le Gouvernement avait l'intention de consacrer une certaine somme à cette fin.

De son côté, M. Paquet, député de Lévis, a demandé comment il se fait que cette année certaines Sociétés d'agriculture n'ont pas reçu ou n'ont reçu que très tard, l'octroi que le Gouvernement leur donne annuellement.

C'est encore l'Hon. M. Garneau qui répondit que l'argent voté par la Chambre pour les Sociétés d'Agriculture était disponible après le 1er juillet de chaque année et que si ces sociétés n'avaient pas encore reçu leur octroi, c'est qu'il y avait quelque irrégularité dans leur demande.

— L'échange des terrains, si connue sous le nom d'*affaires des Tanneries*, vient d'être résolu dans un sens qui devra faire plaisir à tous; l'honneur de nos hommes d'État est à sa place. Le gouvernement Boucherville, on se rappelle, pour se mettre à l'abri de tout soupçon de complicité dans la mémorable transaction de l'administration qui l'avait précédé, de l'avis des chambres, avait déferé la question au jugement des tribunaux. A Son Honneur le juge Johnson, de Montréal, a incombé le devoir de prononcer le verdict de la stricte vérité et de l'inébranlable justice. C'est le 30 octobre dernier qu'il se vit en état de remplir cette honorable mission. Il a fait voir que cette affaire, qu'on a représentée comme si terrible, est très facile à résoudre. Il reconnaît en effet, que la Couronne avait le pouvoir d'échanger les propriétés et déclare ensuite qu'on n'a pas réussi à prouver que cette même Couronne ait été fraudée par le Défendeur, M. Middlemis. L'enquête que les Chambres ont faite, l'hiver dernier, sur toute cette transaction et le procès long et dispendieux qu'elle vient de subir devant la Cour Supérieure ont coûtés bien cher à la Province. Mais l'accusation était grave et, puisqu'on avait la confiance et la certitude de s'en laver facilement, nous ne pouvons trouver à redire qu'on se soit déterminé à encourir tant de frais pour mettre la réputation de nos hommes politiques dans le plus grand jour et démontrer qu'elle n'a pas été flétrie par une mauvaise action.

Maintenant c'est fait, et nous en félicitons ceux qui, après tout ce déploiement de ressources pour découvrir tout

ce qui aurait pu être entaché de malhonnêteté, sont sortis du creuset sans y laisser une parcelle de leur honneur et de leur intégrité.

#### Cercle agricole de Lampton, comté de Beauce.

On nous prie de reproduire du *Pionnier de Sherbrooke* la correspondance suivante. Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que nous la croyons propre à engager les cultivateurs à s'occuper de l'organisation de semblables associations. Si vous croyez que ces associations fussent s'isoler de l'action des Sociétés d'agriculture et du Conseil d'agriculture, nous leur ferions notre faible concours. L'idée de semblables organisations est venue de quelques membres du Conseil d'agriculture, et nous pourrions citer M. L. Lévesque, P.; B. Benoit, A. P. C. R. Landry, comme les promoteurs de cette œuvre. Ces Messieurs ont compris que l'établissement de cercles agricoles leur aiderait à travailler plus efficacement au progrès agricole, qui est l'objet de tous leurs vœux.

M. le Rédacteur,

Il vient de se former dans la paroisse de St. Vital de Lampton, un Cercle Local Agricole, composé d'au-delà de cinquante membres; et il n'y a pas de doute que le nombre s'en augmentera beaucoup par la suite, car la population est des plus intelligentes et comprend tout l'avantage qu'il y a de faire partie d'une pareille association.

Voici les noms des officiers élus: Président, Philippa Richard, écrivain; Vice-Président, Damase Robert, écrivain; Secrétaire, S. A. Brodeur, écrivain; Trésorier, Frs. Lapointe dit Audet, écrivain; Censeur, Romain Dallaire, père, écrivain; Délégué à la Convention Agricole Nationale, S. A. Brodeur, écrivain.

Sans doute, il y a déjà un grand nombre de cercles organisés dans la Province de Québec, et plusieurs personnes généreuses y ont noblement contribué; cependant je suis toujours étonné de l'apathie de la plupart des anciennes paroisses, lorsqu'il s'agit de faire le premier pas en n'importe quoi. Y a-t-il rien de plus évident que l'efficacité de ces sortes d'association? Les avantages qu'elles présentent sont indéniables; tout le monde admet cela, et cependant que voyons-nous? Apathie et indifférence.

L'agriculture est la base de la richesse dans la Province de Québec; la population est essentiellement agricole; le sol est fertile; les communications sont faciles; les marchés pour nos produits sont des meilleurs; la preuve de tout ceci est que nous les cultivateurs qui se sont livrés à une culture intelligente ont fait de l'argent. Exemple, le Comté de Compton. Pourquoi voit-on alors les trois cinquièmes de notre population agricole s'en aller rapidement à la ruine? La réponse a été faite mille fois: c'est parce qu'elle ne sait pas cultiver; c'est parce que le luxe règne en maître; c'est parce qu'elle manque d'éducation; c'est enfin parce que personne ne s'est encore mis sérieusement à l'œuvre pour faire entrer, bon gré mal gré, de saines notions sur l'agriculture dans tous les foyers.

J'ai rencontré, l'autre jour, un jeune écossais de Winslow qui me disait, en voyant les magnifiques terres de Lampton: "Comment se fait-il que les cultivateurs canadiens, qui sont si courageux, qui travaillent avec tant d'ardeur, comprennent si peu leurs intérêts? Pourquoi s'obstinent-ils à garder des animaux de race inférieure, et surtout pourquoi les nourrissent-ils si mal? Quoi que l'année soit mauvaise, nous vendons chez nous une paire de bœufs entre \$90 à \$100, tandis que les canadiens ne peuvent vendre leurs plus beaux sujets plus que \$50 à \$60. Vraiment, ajouta-t-il, je n'y comprends rien." Ce jeune homme n'avait-il pas cent fois raison?

Eh! bien, pour ma part, je ne vois rien de mieux pour combattre le abus, l'ignorance, la routine; que la formation de Cercles locaux dans chaque paroisse ou canton.

Que chacun se mette donc à l'œuvre. Il y a toujours moyen, dans n'importe quelle paroisse, de former un cercle, quand même, il ne serait composé que de dix membres, le nombre exigé par la constitution. Plus tard les autres comprendront et se rendront d'eux-mêmes.

Les journaux de la Province pourraient rendre un grand service à cette cause, s'ils mettaient de côté, pendant quelques semaines,



tahta leurs chicanes de parti, pour prêter main-forte aux nobles efforts que font les amis de l'agriculture pour l'amélioration de la condition des cultivateurs canadiens.

Je sais que la routine est une vieille entêté qu'il est difficile de vaincre; je sais que pour la combattre, il faut une armée nombreuse et bien disciplinée. Que les Cercles Agricoles répandus dans toute la Province soient cette armée, et je lui promets victoire.

S. A. B.

Lambton (Ikameo), 3 Novembre 1876.

### Accueil fait à la "Gazette des Campagnes" par la "Revue Agricole"

"La Gazette des Campagnes" entre dans sa quatorzième année d'existence; c'est une longue vie pour un journal agricole: à ce titre, cette feuille est la première des publications spéciales traitant de la culture de la terre, dans la Province de Québec.

Tout en félicitant le Propriétaire-Éditeur de la Gazette, M. H. Proulx, nous ne pouvons nous empêcher de regretter que ce Monsieur n'ait pas été récompensé d'une manière digne de ses mérites. Depuis treize ans qu'il travaille avec dévouement à l'œuvre capitale de l'agriculture, il n'a pu que très-médiocrement rencontrer ses frais de publication. A l'occasion de la nouvelle loi postale, M. Proulx, annonce à ses abonnés qu'à l'avenir le prix de souscription à la Gazette sera comptant, c'est bien le malin et à coup sûr le mieux, d'autant plus que ce journal a rendu d'éminents services à la cause agricole et il y va de l'honneur même des cultivateurs d'encourager des publications qui s'efforcent et se dévouent à leurs intérêts les plus chers.

Nous nous permettrons d'ajouter tant au nom de la Gazette des Campagnes, qu'au nom de la Revue Agricole, qu'il est de leur plus grand intérêt qu'ils aient des organes très-répandus et surtout lus par eux et leurs enfants, et cela sous peine non-seulement de rester stationnaires mais de rétrograder. On se plaint que l'agriculture ne paie pas, cependant elle doit payer et il faut qu'elle paye, autrement pas de société possible pour le présent et pas d'avenir pour la génération future.

Dernièrement nous parlons à une assemblée de cultivateurs, de la nécessité absolue pour eux d'avoir des journaux traitant spécialement d'agriculture surtout au point de vue pratique, eu égard aux moyens du plus grand nombre; un des auditeurs, cultivateur à l'aise, ce qu'il devait à un héritage paternel, nous dit: Monsieur, mon père n'est pas mort pauvre et il ne savait pas lire, ni moi non plus et je n'en suis pas plus mal.

"Je veux bien vous croire, mais savez-vous ce que vous coûte une livre de beurre ou une livre de lard, par exemple.

"Oh non, vous comprenez, ainsi on ne se rend compte de ces choses là.

"Je n'en doute pas, répondîtes-nous, aussi il n'est pas étonnant que bien peu réussissent à acquérir l'aisance en cultivant et en même temps beaucoup ne réussissent même pas à conserver ce qu'ils ont.

"Si un entrepreneur, un négociant ou un industriel agissait de cette manière jamais ils ne pourraient réussir. D'ailleurs, sans beaucoup de réflexion, tout le monde admet qu'on ne s'est jamais plaint d'être instruit mais qu'on a souvent regretté de ne pas l'être.

"Dans le numéro de Décembre il paraîtra une causerie pour développer les avantages que l'on peut tirer d'un journal agricole pratique."

Nous remercions notre confrère pour le bon accueil qu'il nous a fait. Les quelques mois d'existence de la Revue Agricole, journal d'une utilité incontestable pour les cultivateurs, suffisent, nous le croyons, à son dévoué propriétaire pour se faire une idée de la somme de sacrifices qu'il faut s'imposer par la publication d'un journal agricole. Nous lui souhaitons le dévouement et le désintéressement nécessaires pour donner à sa Revue une longue existence. Nous regrettons que le Conseil d'agriculture n'ait pu faire davantage pour cette publication que de lui accorder un bonus de \$300; surtout lorsque le Conseil d'agriculture a pu se convaincre qu'une allocation annuelle de mille piastres a été insuffisante au maintien de journaux agricoles, qui ont été

les organes spéciaux du Conseil d'Agriculture.

Nous faisons des vœux pour que la Revue Agricole et la Gazette des Campagnes se maintiennent pendant de longues années, et dans une intégrité parfaite, afin de pouvoir travailler actuellement au bien-être de la classe agricole, qui doit être l'objet de tous nos vœux et de tous nos desirs.

Nous remercions le propriétaire de la Revue pour une lettre particulière qu'il nous adresse: elle nous honore en même temps qu'elle nous encourage.

### Accueil de la "Semaine Agricole"

"La Gazette des Campagnes" entrait, le 4 de novembre courant, dans sa quatorzième année d'existence; nous l'en félicitons, tout en lui souhaitant de bien longues années encore, pour le bénéfice des cultivateurs dont elle a, avec tant de dévouement, servi les intérêts."

Merci à notre confrère pour ses bons souhaits.

Nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'accueil que nous fait la presse agricole, car elle seule connaît ce qu'il faut s'imposer de sacrifice et de dévouement pour maintenir l'existence d'un journal agricole.

### Allocation du Gouvernement provincial en faveur de l'agriculture.

Le Gouvernement de la Province de Québec accordera, comme les années précédentes, une somme assez considérable en faveur de l'agriculture et de la colonisation; en cela, il n'exerce qu'un droit de justice en faveur de la classe la plus considérable de la population de notre Province; mais les cultivateurs profitent-ils avec avantage, et comme ils le devraient de ces diverses allocations? Il nous semble que non, et la faute n'en est pas à notre Gouvernement, mais aux cultivateurs qui ne savent profiter des avantages qui leur sont offerts.

Le Gouvernement de la Province de Québec dépense des sommes immenses chaque année, dans le but d'améliorer la condition des cultivateurs. Il accordait l'an dernier \$6,400 pour l'agriculture, \$50,000 pour le rachatement, \$60,000 pour les chemins de colonisation, et \$5000 à la manufacture du sucre de betterave. Cette somme au total de \$121,000 a-t-elle réellement profité à ceux auxquels elle était destinée, aux cultivateurs? Nous pouvons dire avec certitude: non.

Le Gouvernement dépenserait le double de cette somme que ce serait sans résultat s'il n'était secondé par le concours de tous les cultivateurs. Pour profiter de ces argents qui nous sont si généreusement offerts, il faut commencer par le commencement, et ce commencement est sans contredit l'enseignement agricole. Tous les peuples sont sortis de l'enfance et de la barbarie à partir seulement du jour où ils ont pu apprendre quelque chose. Instruire les cultivateurs, c'est vivifier les campagnes, accroître la production du sol dans de larges proportions, résoudre le difficile problème de l'organisation du travail, donner une impulsion vivace à l'industrie et au commerce, puis que les matières premières ne feront jamais défaut; c'est enfin amener la prospérité et la richesse sur tous les points de la terre. Les aveugles seuls s'obstinent, par conséquent, à ne pas tirer les mêmes conclusions que nous.

On trouve partout des hommes généreux qui savent prendre une initiative qui les honore, et certes le meilleur usage qu'ils pourront faire de leur intelligence et de leur fortune, ce sera sans contredit, de développer l'enseignement agricole chez les populations au milieu desquelles ils vivent, car cette façon d'agir ne tardera pas à porter ses fruits et les allocations fourniees par le Gouvernement, en faveur de l'enseignement agricole, profiteront plus efficacement à la majorité des cultivateurs.

Un seul homme suffit parfois, dans une paroisse, pour y amener le progrès, surtout dans les choses de l'agriculture. Et quelle est la paroisse qui ne compte même plusieurs personnes réellement dévouées à la cause agricole? Il n'en est point. Mais ce qui les empêche de marcher de l'avant, c'est qu'elles sont parfois entourées de cultivateurs qui semblent se complaire dans la plus grande ignorance; ils ne veulent rien entreprendre pour améliorer

rer leur sort et jettent même le blâme sur ceux qui se placent à la tête d'un projet quelconque dont l'application donnerait les meilleurs résultats.

Cependant, malgré tous ces entraves, certains hommes ne craignent pas de marcher en avant, ils font du bien à ceux qui n'en veulent pas, mais tôt ou tard on finit par leur rendre justice, et les améliorations réalisées par leur initiative contribuent pour une large part à accroître le bien-être de tous et par conséquent la richesse publique.

En présence de ces faits, il ne saurait y avoir de place pour le découragement. Que les hommes vraiment dévoués redoublent de zèle et d'énergie pour tout ce qui a trait à l'agriculture. Que l'on établisse dans chaque paroisse un cercle agricole qui serait chargé de suivre tous les progrès qui pourraient se faire jour, de propager les bonnes méthodes de culture, de constater les expériences qui seraient tentées et de faire un rapport sur les résultats obtenus à l'Union agricole qui pourrait les communiquer au Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, qui en tirerait ses conclusions pour les soumettre à l'action de notre Parlement provincial. Ce cercle aurait en outre pour mission de réunir tous les mois les sociétés de la paroisse, d'établir avec eux des conférences utiles, et de donner, dans ces réunions, connaissance des améliorations qu'il aurait constatées. On pourrait profiter de ces réunions pour inviter notre savant conférencier, M. Ed. Barnard, à y faire une lecture; on pourrait aussi y inviter quelques chirurgiens-vétérinaires, M. A. Idrain par exemple, à y venir faire un cours d'hygiène à la portée des cultivateurs qui savent si peu par quelques précautions, prévenir leurs animaux de maladies, lesquelles faute de soins deviennent graves. Ces projets parlent d'eux-mêmes, et nous n'avons pas besoin, pour en faire comprendre toute l'importance, de nous livrer à des commentaires. Nous dirons seulement: Heureuses les paroisses qui ont déjà adopté de semblables organisations; heureuses celles qui comptent des hommes aussi zélés, aussi actifs, aussi persévérants et surtout aussi dévoués au progrès agricole pour se mettre à la tête d'un semblable mouvement. Ah! combien il serait à désirer que toutes les paroisses marchassent dans la même voie!

C'est par ce moyen que les cultivateurs comprendront que leurs connaissances en agriculture ne sont pas considérables et ils chercheront à en acquérir de nouvelles en souscrivant aux journaux agricoles qu'ils liront avec attention et assiduité; les idées de progrès, d'amélioration, prendront plus de place dans leur esprit, le premier pas sera fait, et ils profiteront sans nul doute des avantages que leur offre annuellement notre Gouvernement Provincial.

Pourquoi ne pourrions-nous pas faire en faveur de l'agriculture, dans un comté ce qui se pratique si avantageusement dans un autre. Citons par exemple le comté de Portneuf qui a une société d'agriculture ayant près de 600 membres et qui tous souscrivent à la Gazette des Campagnes. Comme il a été signalé dans un rapport présenté au Gouvernement Provincial: le grand nombre de membres que compte cette Société, est dû en grande partie à la réception de notre Gazette des Campagnes. Nous voyons dans d'autres comtés ruraux, où la population est presque aussi considérable que celle de Portneuf, les cultivateurs ignorer même l'existence d'une société d'agriculture dans leur propre comté. La faute est à ceux qui ayant les moyens, la mission même de promouvoir les intérêts du cultivateur, préfèrent se croiser les bras que d'essayer d'accroître la somme de bien que doivent rendre à la classe agricole ces sociétés d'agriculture.

Nous espérons, pour notre part que les suggestions qu'a fait M. Ed. Barnard, au sujet des Sociétés d'Agriculture, et qu'il présentait au Gouvernement ces dernières, années recevront la précieuse attention du Comité d'agriculture qui siège actuellement à Québec. En mettant en pratique ce que suggère M. Ed. Barnard, nul doute que les outres en faveur des sociétés d'agriculture seront profitables à tous les cultivateurs, pauvres comme riches.

Les allocations accordées à l'agriculture le sont du droit et par justice: elles doivent primer celles offertes à l'industrie et aux beaux-arts, car l'agriculture n'est tributaire du commerce ni de l'industrie. L'agriculture produit pour alimenter l'homme. Dans cette condition invariable, elle ne saurait jamais être tributaire d'aucune industrie, puisque le cultivateur a pu et pourra

de tout temps cultiver sa terre, se nourrir et se vêtir, sans le secours du commerce et de l'industrie. La condition de ces derniers est donc d'être entièrement tributaire de l'agriculture, qui produit le nécessaire, l'absolu. C'est donc un des premiers devoirs de nos gouvernants de favoriser, par tous les moyens possibles, le progrès agricole; c'est pourquoi nous les voyons les premiers à l'œuvre en accordant des allocations aux sociétés d'agriculture, à l'industrie agricole et aux écoles d'agriculture.

Le comité d'agriculture de l'Assemblée Législative, siégeant l'an dernier avait aussi soumis un rapport très important dans lequel étaient affirmés les besoins de notre agriculture et les moyens d'y remédier. La Chambre avait donné son approbation aux conclusions de ce Comité, dont voici à peu près la substance: Encouragements à être accordés aux journaux agricoles, ainsi qu'aux écoles d'agriculture dans lesquelles seraient admis un certain nombre d'élèves boursiers recommandés par les sociétés d'agriculture; établissement des fermes modèles dans les divers comtés de la Province; récompenses accordées à ceux qui se distingueront dans n'importe quelle branche de l'agriculture et de l'industrie agricole; primes accordées aux meilleurs cultivateurs d'abeilles dans chaque comté. — L'argent nécessaire pour mettre ces suggestions en pratique devant être pris à même les deniers de la Province.

Tels ont été en substance les projets adoptés l'an dernier par l'Assemblée Législative.

Malheureusement, comme ce rapport avait été présenté aux derniers jours de la Session, il est demeuré à l'état de lettre morte. Il est à espérer que le Comité de l'agriculture, qui vient d'être formé, prendra en mains ces projets qui sont de la plus haute importance pour l'avenir de notre agriculture. Que nos représentants ruraux se mettent à l'œuvre en accordant à l'enseignement agricole l'encouragement qui lui est nécessaire; qu'ils subventionnent les journaux agricoles afin que ceux-ci puissent remplir convenablement la mission qui leur est dévolue; que nos représentants ruraux s'identifient à la propagation des traités spéciaux sur l'agriculture, et la routine, qui est le principal obstacle au progrès agricole, disparaîtra.

Lorsque la routine aura été vaincue par ces moyens les cultivateurs seront plus confiants en eux-mêmes, et sages intelligents de leurs propres intérêts ils seront les premiers à revendiquer l'initiative au progrès agricole avec autant d'ardeur qu'ils en mettaient naguère à réclamer la protection du Gouvernement et de leurs mandataires, alors l'œuvre de nos représentants ruraux deviendra le point d'appui de la masse des cultivateurs instruits et laborieux.

### Petite Chronique

**Le repatriement** — Malgré les faibles ressources mises à la disposition de nos compatriotes des Etats Unis, par le Gouvernement de la Province de Québec, le rapport qu'en donne le Travailleur de Worcester, constate que l'œuvre a eu un entier succès. Il est à espérer que ce bon résultat encouragera notre Gouvernement à accorder, dans la présente Session, un nouvel outroi.

Voici le résumé que fait le Travailleur, sur l'œuvre du repatriement:

« Les 250 colons de la Patrie et de Chesham qui ont profité des avantages offerts par le gouvernement de Québec, depuis le mois de mai dernier, préparent actuellement leurs quartiers d'hiver.

« Il y a assez de bras pour les travaux que le gouvernement doit faire exécuter d'ici au mois d'avril, de sorte que aujourd'hui au 1er mars, l'agent de repatriement ne devra octroyer des lettres de créance auprès de l'agent de colonisation qu'à ceux qui ont assez d'avances pour subvenir à leurs besoins, sans avoir à travailler pour le gouvernement ou pour des particuliers. D'ici au 1er de mars, ceux qui ont le désir de devenir agriculteurs pourront se préparer à partir. Le gouvernement fera ébaucher près de 200 lots cet hiver, afin que ceux qui iront, le printemps prochain, coloniser ces cantons puissent se fixer de suite sur des lopins de terre dont quelque arpents soient prêts à être ensemencés. D'ici au premier mars, l'agent de repatriement visitera les principaux centres de population canadienne, donnant des explications sur la loi du repatriement et des renseignements utiles



sur les cantons, afin qu'au printemps, il y ait un fort courant de retour vers la patrie.

Le gouvernement et la chambre locale ont droit aux félicitations du pays tout entier pour l'adoption et le bon fonctionnement de cette patriotique mesure. Mise à l'épreuve, elle a produit les résultats les plus satisfaisants.

Dans le court espace de cinq mois, 250 colons, chefs de famille, représentant près de 900 personnes ont commencé des défrichements dans les cantons où, six mois passé, une cinquantaine de famille peuplait la solitude. Sur ce nombre près de 200 sont revenus des Etats-Unis.

**Prix des pelletteries à Québec.** — Pour l'information de ceux qui ont des pelletteries à vendre, nous donnons les prix offerts sur les marchés de Québec: Vi-on, \$2 20 à \$3; la-tre, \$8 à \$10; can-roi, \$1 50 à \$2 la livre; marbre, \$1 50 à \$1 75; rat-musqué, 12 cts. à 17 cts.; pekín, \$5 à \$7; renard, \$1 25; renard argenté \$30 à \$50.

**Exposition à Philadelphie.** — M. Lesage député ministre de l'Agriculture et M. S. C. Stevenson, secrétaire du Conseil des Arts et Métiers, ont été nommés respectivement secrétaires pour les districts de Québec et de Montréal, pour l'exposition du centenaire américain. Ils sont chargés de donner toutes les informations qui pourraient être désirées.

**Accident à Philadelphie.** — On lit dans le *Weekly Herald* du 16 octobre, que la ville de Philadelphie vient d'être mise en émoi par un accident qui a failli prendre des proportions d'une véritable catastrophe. La toiture des bâtiments destinés spécialement aux produits de l'agriculture pour l'Exposition de 1876 (Agricultural Hall) s'est écroulée avec fracas, ensevelissant sous ses débris douze personnes. Trois des victimes de cet accident, occasionné par des vents d'une violence extrême, ont été retirées dans un état désespéré.

## RECETTES

### Remède contre les engelures

On prend des écailles d'huîtres que l'on fait chauffer au rouge blanc, puis, lorsqu'elles sont devenues friables, on les réduit en poudre impalpable, on les mêle à l'eau égale avec du saindoux, et on obtient un onguent dont on enduit les parties malades. Après deux ou trois jours de ce traitement le mal a complètement disparu.

### Moyen pour empêcher les chevaux de tomber pendant les gelées

Voici un excellent moyen :

On fait pratiquer aux deux extrémités du fer des trous à vis, un de chaque côté. On se sert alors des coins en fer, de un ponce de largeur environ, à angle aigu et à vis, de façon à pouvoir les visser dans les trous percés à l'extrémité des fers. Tous les matins ces coins sont adaptés aux fers des chevaux, et le soir on les enlève. Lorsqu'ils sont émoussés, on les remplace par d'autres et on signale les anciens. Les coins destinés aux fers de derrière doivent être un peu plus longs que ceux fabriqués pour les fers de devant. A la fin du dégel, lorsque les fers ne sont pas entièrement usés, on bouche les trous avec des vis à tête plate de 1/2 pouce de longueur; cette opération ne doit être pratiquée que pour les fers de derrière; il n'est pas nécessaire d'employer cette précaution pour les fers de devant. Un cheval ferré comme nous venons de l'indiquer ne peut pas glisser, et il marchera sur la glace avec autant de facilité que sur le meilleur terrain.

## A VENDRE OU A LOUER.

A Ste. Anne de la Pocatière, dans le Faubourg, à quelq. s pas de l'Eglise, du Couvent, du Collège, de l'Ecole d'Agriculture, du Bureau de Poste, de l'Imprimerie et des Principales maisons d'affaires, cette magnifique maison et dépendances appartenant à Mlle. Héloïse Martineau, avec cour spacieuse, le tout en très bon état.

Possession immédiate. Conditions libérales. Références, à M. Garon, Cér. Marchand, ou à Q. Martineau, Cér., Notaire, à Ste. Anne de la Pocatière.



## CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues, à OTTAWA, jusqu'à MIDI.

**VENDREDI, LE 24 DÉCEMBRE 1875.**

prochain, par le transport des Malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre années, en chaque cas, entre les lieux mentionnés plus bas, à partir du 1er avril prochain :

BEAURIVAGE et PARKHURST, TROIS fois par semaine ;  
BASSIN DE GASPÉ et PERCE, SIX fois par semaine ;  
LE AUX COUDRES et BAIE SAINT-PAUL, DEUX fois par semaine ;  
LAC ETCHEMIN et STANDON, DEUX fois par semaine ;  
POINTE-AUX-TREMBLES et SAINT-RAYMOND, SIX fois par semaine ;  
SAINT-AUGUSTIN et SAINTE-CATHERINE, TROIS fois par semaine ;  
SAINT-BERNARD et STATION JOBIN, TROIS fois par semaine ;  
SAINT-CYRILLE et la STATION DU CHEMIN DE FER A L'ISLET, DEUX fois par semaine ;  
SAINT-MATHIEU et SAINT-SIMON, DEUX fois par semaine.

Des notices imprimées contenant des informations plus détaillées relativement aux conditions des contrats proposés pourront être vues, et on pourra obtenir des formules de soumissions en blanc aux Bureaux de Poste mentionnés plus haut, ou au bureau du soussigné.

WM. G. SHEPPARD,  
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste,  
Québec, 25 octobre 1875.

20,000

## ARBRES FRUITIERS

ET

D'ORNEMENTS  
A VENDRE CHEZ M. AUGUSTE DUPUIS

A LA PÉPINIÈRE DU

VILLAGE DES AULNAIES,  
A ST. ROCH DES AULNAIES, COMTE DE L'ISLET.

Arbres de choix et propres à notre climat.

Catalogue fourni gratis sur demande.

AGENTS DEMANDÉS,  
COMMISSION LIBÉRALE.

## DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, novembre, 1875.

L'ESCOMTE AUTORIZÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 par cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.